

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON (proc de B PERRUSSET), P MAISONNEUVE, JF DEVES (proc de J LAFFONT), JC COURT, JY PONTIER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 39  
Procurations : 5  
Votants : 44  
Absents : 8

Date de convocation : 25/05/2022

**Secrétaire de séance** : Patrick MAISONNEUVE

**Absents** : K ESSAYAR, R KAPPEL, A DELAYGUE, D BERAL, J SEBASTIEN, A M CHAZE, V VANDUYNLAGER et CHARROUD

**En présence des suppléants non votants** : JP MARRON et O BOISSIN

**Objet** : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Saint-Etienne-De-Fontbellon - City stade et sa piste de running .

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint-Etienne-De-Fontbellon relatif à la réalisation d'un city stade et de sa piste de running ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 19 avril 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la réalisation d'un city stade et de sa piste de running. Dans le cadre de sa politique urbaine et sportive, la commune souhaite procéder à l'installation d'un city stade afin de réunir et créer du lien social entre les habitants de la commune et notamment les jeunes. De nombreuses activités sportives pourront être proposées sur cette surface de jeu. Une piste de running serait également créée autour de cette installation.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 20 000 € soit 20.00 % du montant HT du projet estimé à 100 000 €, le reste étant financé par l'ANS (Agence Nationale du Sport) et 20.00 % d'autofinancement de la commune.

Ces 20 000 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Etienne-De-Fontbellon de 212 423.00 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 162 677.90 €. (NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établit ensuite à 142 677.90 €)

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :**

- Attribuer un fonds de concours de 20 000 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Saint-Etienne-De-Fontbellon pour financer la réalisation d'un city stade et de sa piste de running ;

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20220531-DEL31052022-17-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2022  
Date de réception préfecture : 02/06/2022

- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Etienne-De-Fontbellon, initialement de 212 423.00€, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans..

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 1<sup>er</sup> juin 2022  
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20220531-DEL31052022-17-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2022  
Date de réception préfecture : 02/06/2022